



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

7.1.6 Tarifs des services publics

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, Mme SERENNE Valérie, M. GUILBAUDEAU Michael, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille

Absent : M. GUILLOU Anthony

A été désigné secrétaire de séance : M. GUILBAUDEAU Michael

35-2026

APPROBATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

CONSIDERANT qu'au regard du coût constant du restaurant scolaire sur l'année 2025 et des augmentations récentes des tarifs du restaurant scolaire, la Commission Finances-ressources humaines propose de conserver les montants actuels pour l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

FIXER les tarifs du restaurant scolaire suivants pour l'année scolaire 2026-2027 :

- * Maternelle : 4.05€
- * Primaire : 4.25 €
- * Tarif spécifique (repas fourni par la famille/PAI) : 1.90€
- * Adulte : 5.55€

Le secrétaire de séance,
M. GUILBAUDEAU Michael

La Maire
Mme PHILLODEAU Jocelyne

